

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de Bulletin des Adjudications



Publication du Service Fédéral e-Procurement
 SPF P&O - 51, rue de la Loi B-1040 Bruxelles
 +32 27905200
 e.proc@publicprocurement.be
www.publicprocurement.be

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel:	MATERIA NOVA asbl	Code d'identification national:
Adresse postale:	Avenue Nicolas Copernic, 3	
Localité/Ville:	MONS	Code postal: 7000
Pays:	Belgique	
Point(s) de contact:	Laret Lucie	Téléphone: +32 65554913
À l'attention de:		
Courrier électronique (e-mail):	lucie.laret@materianova.be	Fax:

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL): <http://www.materianova.be/>

Adresse du profil d'acheteur (URL):

<https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=273494>

Accès électronique à l'information (URL):

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique (URL):

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.I)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.II)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.III)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales | <input type="radio"/> Organisme de droit public |
| <input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e) | <input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale |
| Autorité régionale ou locale | Autre: (veuillez préciser) |

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de

Agence/office régional(e) ou local(e)

Association sans but lucratif

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques | <input type="checkbox"/> Logement et équipements collectifs |
| <input type="checkbox"/> Défense | <input type="checkbox"/> Protection sociale |
| <input type="checkbox"/> Ordre et sécurité publics | <input type="checkbox"/> Loisirs, culture et religion |
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Éducation |
| <input type="checkbox"/> Affaires économiques et financières | <input type="checkbox"/> Autre: (veuillez préciser) |
| <input type="checkbox"/> Santé | |

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: oui non
(si oui, des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A)

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de SECTION II: OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de démonstration et d'un centre d'accueil

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)

<input type="radio"/> Travaux <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception et exécution <input type="checkbox"/> Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur	<input type="radio"/> Fournitures <input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Location-vente <input type="checkbox"/> Plusieurs de ces formes	<input checked="" type="radio"/> Services Catégorie de services n°: 12 <i>Voir l'annexe C1 pour les catégories de services</i>
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Parc Initialis, Avenue Nicolas Copernic, 3, 7000 Mons		
Code NUTS: BE323		

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- L'avis concerne un marché public
- L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)
- L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre (le cas échéant)

<input type="radio"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre <i>ou (le cas échéant)nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé</i>	<input type="radio"/> Accord-cadre avec un seul opérateur
--	---

Durée de l'accord-cadre

Durée en années:

ou en mois:

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans:

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement)	
Valeur estimée hors TVA:	Monnaie:
ou fourchette: entre	et
Fréquence et valeur des marchés à attribuer: (si elles sont connues)	

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Marché par procédure négociée avec publicité belge destiné à désigner une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi des travaux pour l'extension du siège de l'ASBL Materia Nova comprenant la réalisation d'un hall industriel de démonstration et l'aménagement d'un centre d'accueil.

Crée à l'initiative de l'Umons, l'ASBL Materia Nova, a pour objectif de mettre en lien la recherche fondamentale sur les matériaux avec le monde industriel et les entreprises. Depuis 2011, elle fait partie de l'EMRA (Environment and Materials Research Association). L'opération, faisant l'objet du présent marché, s'inscrit dans le cadre d'une programmation FEDER (2014-2020) qui a pour objectif la mise en place d'unités de démonstration au sein des centres de l'EMRA. Il s'agit de créer des espaces d'échanges et de travail entre partenaires, pour favoriser l'éclosion des idées et la fertilisation croisée des savoirs-faires, ainsi que mieux contextualiser et cibler les développements technologiques par rapport aux besoins technico-économiques des entreprises.

Le projet consiste en la réalisation d'une infrastructure d'accueil et de démonstration axée autour des matériaux nouveaux et des procédés de fabrication associés. Le programme comprend deux fonctions principales : L'unité de démonstration accueillant les différents équipements (1) ; un espace d'accueil ainsi que des salles de réunions et de travail (2).

(1) L'unité de démonstration est dédiée aux technologies de traitements de surfaces par « voies sèches ». Les applications visées sont les matériaux à destination de domaines de pointes dans les secteurs de produits verriers, métallurgiques ou des polymères ainsi que leurs marchés respectifs (automobile, construction, aéronautique, électroménager, emballage ...) ou encore dans certains secteurs spécialisés comme celui de l'opto-électronique, l'hygiène ou l'énergie... Concrètement, il s'agit de concevoir un espace d'exposition des technologies (équipements de recherche pilotes et de laboratoire) et de démonstrateurs permettant d'illustrer le potentiel de ces technologies dans leur utilisation finale, lors de rencontres et de visites organisées avec les entreprises. Cet espace vise la mise à disposition d'équipements de démonstration pour les PME désireuses d'investiguer les potentialités des nouvelles technologies proposées dans leur secteur d'activité. Il doit permettre la présentation de ces technologies de pointe de manière didactique et accessible mais également d'utiliser ces technologies dans un cadre de recherche scientifique. Il doit également comprendre un environnement propre et sécurisé pour certaines activités high-tech. Y seront rassemblés le parc d'outils actuels et nouveaux de Materia Nova dont la combinaison permet de conférer à cette unité de démonstration un caractère exceptionnel au-delà des frontières belges.

(2) La mise en place des unités de démonstration nécessite une gestion appropriée de la communication entre les différents partenaires (R&D, PME et autres entreprises). À cette fin, le programme comprend également l'aménagement d'un espace d'accueil et de salles de réunion et de travail. Rendant « palpables » les démonstrateurs, les salles de travail permettront d'assurer la promotion des technologies par une communication pédagogique et par l'organisation d'ateliers de réflexion thématiques. Elles comprendront notamment un système informatique pour permettre la 'visite virtuelle' des différentes unités de démonstration de l'EMRA se trouvant sur d'autres sites.

L'ensemble du programme sera aménagé au travers d'une intervention consistant en la rénovation d'une partie du bâtiment actuel de Materia Nova ainsi que la construction d'une extension.

Le siège de Materia Nova est situé au sein du parc scientifique « Initialis », un parc d'activités économiques regroupant plusieurs infrastructures administratives et industrielles. Co-propriété de la Région Wallonne, de l'Université de Mons et de l'Idea, la parcelle bénéficie d'un accès sur voiries via Avenue Nicolas Copernic.

Le bâtiment existant, rassemblant les laboratoires et bureaux de recherche de Materia Nova, a été réalisé entre 1997 et 1999. Il représente une superficie totale de 4.000 m² environ. Il est composé de trois ailes. Les deux premières forment le corps principal, parallélépipède rectangle, et sont situées de part et d'autre d'une cour centrale. Cette dernière est dégagée au moyen d'une avancée constituant la troisième aile du bâtiment, appelée aile « Ladybug », c'est cette aile qui fera l'objet de la rénovation attendue dans la mission. L'ensemble de la parcelle est disponible à la construction de l'extension. Toutefois, pour des raisons de visibilité et d'accessibilité, l'accueil de l'unité de démonstration serait à privilégier via l'adresse principale du siège soit, Av. Copernic. La surface utile nette pour l'unité de démonstration est estimée à +/-1000m².

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de
II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	71000000	

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

oui non

II.1.8) Division en lots (pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

oui non

Dans l'affirmative, les offres doivent être soumises pour (ne cocher qu'une seule case):

- un seul lot
- un ou plusieurs lots
- tous les lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération

oui non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options)

Les compétences requises pour ce marché sont: l'architecture, la stabilité, les techniques spéciales, la PEB, l'acoustique, le design mobilier, le design signalétique. La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Le budget des travaux est estimé, en première analyse, à 1.500.000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur la base d'un pourcentage forfaitaire, soit 11 % du montant total des travaux (décompte final), toutes disciplines confondues. Ce pourcentage est sujet à rectification.

(le cas échéant, en chiffres uniquement) Valeur hors TVA: 165000.00	Monnaie: EUR
ou fourchette: entre _____ et _____	Monnaie: _____

II.2.2) Information sur les options (le cas échéant)

Options oui non

(si oui) description de ces options:

(si elles sont connues) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

II.2.3) Reconduction (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction oui non

Nombre de reconductions éventuelles: (si elles sont connues) ou fourchette: entre _____ et _____

(si elles sont connues) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée en mois:	ou en jours:	(à compter de la date d'attribution du marché)
ou Début	(jj/mm/aaaa)	
Fin	(jj/mm/aaaa)	

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Attention : les différents stades de la mission classique d'architecture (esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, projet définitif, mise en concurrence, contrôle de l'exécution – en ce compris réception provisoire, décompte final et réception définitive) sont dénommés « STADES ». Ces stades doivent cependant bien être considérés comme des tranches au sens de la loi sur les marchés publics.

Le cautionnement est constitué par stades regroupés en 1. esquisse, avant-projet et permis d'urbanisme, 2. projet définitif et mise en concurrence et 3. contrôle de l'exécution et réceptions. Il représente 5% du montant dû à chacun des 3 groupes de stades.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Les modalités de l'article 160 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics sont d'application.

Le Pouvoir adjudicateur proposera le fractionnement des honoraires en stades dans le cahier des charges.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

La sous-traitance ou les associations momentanées d'opérateurs économiques sont admises. En cas d'association momentanée, les membres de celle-ci seront tous mandataires, tenus de s'engager solidiairement et de désigner celui d'entre eux qui les représentera vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur ; ce représentant sera l'auteur de projet architecte et le pilote de l'équipe candidate. Une déclaration d'intention signée par toutes les mandataires précités doit être jointe au dossier de candidature. Cet engagement implique que chaque membre de l'association momentanée devient mandataire de l'équipe candidate.

À l'exception des architectes, un opérateur économique peut faire partie de plusieurs équipes d'auteurs de projet en qualité de sous-traitant. Sans préjudice du point précédent, un opérateur économique ne peut être candidat (mandataire direct ou associé dans l'association momentanée) que pour une seule équipe.

Un même bureau d'étude en stabilité, techniques spéciales, PEB ou Acoustique peut faire partie de plusieurs équipes candidates.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (le cas échéant)

oui non

Dans l'affirmative, description de ces conditions

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

- Concernant la situation personnelle des opérateurs économiques :

L'article 61 § 1er de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 (relatif à la participation à une organisation criminelle, la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux) est applicable de plein droit à la présente procédure. Relativement à l'article 61 § 2, les situations d'exclusion retenues pour ce marché sont : ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale, avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes mais également être en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Le(s) mandataire(s) joindr(a)ont à leur/son dossier de candidature, une déclaration sur l'honneur attesta(nt) qu'il(s) ne se trouve(nt) pas dans l'une des situations d'exclusion décrites dans le paragraphe précédent.

ATTENTION : pour rappel, une fausse déclaration sur l'honneur expose à des poursuites pénales et risque de mettre en difficulté toute la procédure.

Le Pouvoir adjudicateur vérifiera la situation des candidats proposés à la sélection soit directement en consultant les bases de données du Fédéral ou l'application Digiflow, soit, quand cette vérification préalable ne peut s'effectuer, en demandant au candidat de lui communiquer les attestations requises par la réglementation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et, à quelque stade que ce soit de la procédure de

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de passation, de s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout soumissionnaire. La situation de l'équipe proposée au terme de la procédure sera nécessairement vérifiée avant l'attribution du marché.

- Concernant les exigences relatives à l'inscription au registre de la profession :
Le pilote de l'équipe (tel que défini au point III.1.3) joindra à son dossier de candidature la preuve de son inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans son pays d'origine.

III.2.2 Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
Le(s) mandataire(s) joindra(ont) à leur dossier de candidature la preuve de la souscription à une assurance de responsabilité professionnelle auprès d'un organisme assureur présentant toutes les garanties de faisabilité et attestant que le(s) mandataire(s) est (sont) assurable(s, ensemble) pour la mission, soit pour une mission relative à un ouvrage dont la valeur équivaut, au minimum, au montant estimé des travaux, soit 1.500.000 € HTVA. (article 67 de la loi du 15 juillet 2011)	La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels pour une mission relative à un ouvrage dont la valeur équivaut, au minimum, au montant estimé des travaux, soit 1.500.000 € HTVA.

III.2.3 Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
Par l'application combinée des articles 68, 72 et 73 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, l'équipe candidate devra fournir : Le dossier de candidature contiendra, suite aux diverses attestations et déclarations précitées, les éléments de capacité technique présentés dans l'ordre et selon la structure suivants : [1] Une note expliquant ses motivations à présenter sa candidature en faisant valoir comment l'équipe entend mettre en œuvre son savoir faire compte tenu de la programmation prévue pour le lieu , du contexte existant, des contraintes et enjeux (maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris) [2] Une note où le candidat expliquera comment il a composé l'équipe, pourquoi il envisage de travailler, le cas échéant, en association et/ou avec ces sous-traitants, en quoi ils ont une vision commune des enjeux du projet dont question ici, et en quoi ils se complètent (maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris) [3] - Une liste définissant le rôle (compétence(s) assumée(s) – voir section II.2.1) de chaque partenaire dans l'équipe d'auteurs de projet mise en place, ainsi que son statut au sein de l'équipe (mandataire ou sous-traitant); cette liste reprendra aussi pour le(s) mandataire(s) le numéro de TVA ainsi que les coordonnées : mail, adresse postale et téléphone ; enfin, la liste mentionnera succinctement la qualification professionnelle des différents membres du personnel chargé de l'exécution du service, leurs compétences spécifiques ou formations complémentaires (une page A4)	

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de

- Uniquement pour le(s) bureau(x) d'architecture, la liste des projets en cours avec le planning prévisionnel.
- Uniquement pour le(s) bureau(x) d'architecture, le cas échéant, la liste des prix reçus et/ou des publications dont son (leur) travail a fait l'objet.
- Pour chaque opérateur économique (mandataire, sous-traitant, ou autre), un document reprenant les principales missions pouvant constituer des références, construites ou non, avec, au minimum, leur date de réalisation (le cas échéant), leur destinataire, le type de maîtrise d'œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.), leur montant, la précision du type d'intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.) et du statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.).

[4] La présentation détaillée de trois références pertinentes (construites ou non) au cours des cinq dernières années. Ces trois références seront issues des productions de tous les membres de l'équipe confondus.

ATTENTION : L'équipe candidate ne remettant pas ces 3 références respectant les termes précités se verra exclue. Si plus de 3 références sont présentées, le Pouvoir adjudicateur sélectionnera les 3 premières références, dans l'ordre du dossier, sans distinction de pertinence.

La présentation de chaque référence tiendra sur 3 pages A4 maximum (texte et visuels) et se fera uniquement à l'aide des documents suivants:

Par référence :

- un texte introductif justifiant la pertinence de la référence par rapport à l'objet du marché (max 300 signes espaces compris);
- photos et/ou dessins, plans, croquis (max 6) permettant de juger la qualité de la référence présentée ;
- une note d'une demi-page (max 2000 signes, espaces compris) présentant le parti architectural du projet, la façon dont les problématiques énergétique et environnementale ont le cas échéant été intégrées au projet, les solutions techniques originales, le rôle du (ou des) prestataire(s) de la référence, le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.), la surface plancher, le budget et les moyens humains mis en œuvre ; l'indication des montants de l'estimation et, le cas échéant, de l'adjudication et du décompte final, éventuellement accompagnée d'une note justificative. Les dates suivantes (le cas échéant), au minimum devront être renseignées : lancement du marché de services, début et fin des études, début et fin du chantier.

[5] Un CD-ROM ou autre support informatique contenant une version numérique en qualité d'impression de l'ensemble des documents décrits aux points [1] à [4] de cette section.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites ; l'ajout de tout document supplémentaire de

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, ... est proscrit.

III.2.4) Marchés réservés (*le cas échéant*)

- Le marché est réservé à des ateliers protégés
- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière

oui non

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:
L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

oui non

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

<input type="radio"/> Ouverte	
<input type="radio"/> Restreinte	
<input type="radio"/> Restreinte accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input checked="" type="radio"/> Négociée	<p>Des candidats ont déjà été sélectionnés <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non</p> <p>Dans l'affirmative, indiquer les noms et adresses des opérateurs économiques déjà sélectionnés à la section VI.3) Autres informations</p>
<input type="radio"/> Négociée accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input type="radio"/> Dialogue compétitif	

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé	
ou Nombre minimal envisagé 3	et /e cas échéant, nombre maximal 5
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: La qualité d'une candidature sera évaluée par un jury dont la composition est précisée en VI.3. Le même Jury procèdera à l'évaluation des offres. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les candidats retenus. Leur qualité sera évaluée par un jury. Ces offres faisant l'objet d'un dédommagement, le nombre de candidats invités à remettre offre est limité. Le respect des consignes du présent avis ainsi que la clarté du dossier de candidature seront également appréciés.	

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

oui non

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution [cocher la ou les case(s) concernée(s)]

Prix le plus bas

ou

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

- des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)
- des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

oui non

Dans l'affirmative, renseignements complémentaires sur l'enchère électronique (*le cas échéant*)

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (*le cas échéant*)

MATERIA NOVA asbl-2016-003 ARCHI-F02_0

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

oui non

Dans l'affirmative,

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Avis de préinformation | <input type="radio"/> Avis sur un profil d'acheteur |
| Numéro d'avis au JO: | du (jj/mm/aaaa) |
| <input type="radio"/> Autres publications antérieures (<i>le cas échéant</i>) | |

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf dans le cas d'un SAD) ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date 23/06/2017 (jj/mm/aaaa) Heure 12:00

Documents payants

oui non

Dans l'affirmative, prix (*en chiffres uniquement*): Monnaie:

Conditions et mode de paiement:

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date 23/06/2017 (jj/mm/aaaa) Heure 12:00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elles sont connues): (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif)

Date (jj/mm/aaaa)

IV.3.6) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION

- Toutes les langues officielles de l'UE
 Langue(s) officielle(s) de l'UE

ES CS DA DE ET EL EN FR IT LV LT HU MT NL PL PT SK SL FI SV

Autre:

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE (le cas échéant)

oui non

Dans l'affirmative, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCIÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES

oui non

Dans l'affirmative, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s): Feder 14-20 portefeuilleEMRADEMO2FACTORY

VI.3) AUTRES INFORMATIONS (le cas échéant)

[1] Le dossier de candidature doit être établi en 2 exemplaires. L'un des exemplaires portera la mention « ORIGINAL » et l'autre la mention « COPIE » ; à des fins d'archivage, les dossiers pourront aisément être désassemblés (pas de reliure cousue ou collée svp). En cas de contradiction entre les exemplaires, celui réputé original fait foi ;

[2] L'ensemble des documents composant le dossier de candidature doivent être au format A4.

[3] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature ; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale.

[4] Pour visiter les lieux, une séance de questions-réponses sera organisée pour les équipes retenues après la sélection qualitative.

[5] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre.

[6] Le pouvoir adjudicateur sera assisté dans ses choix par un Jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs au Pouvoir adjudicateur. Il inclura des représentants de Materia Nova (comité de direction et responsable des infrastructures), un représentant de l'IDEA, un représentant de l'urbanisme au niveau local, mais également un représentant des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, ainsi que 3 experts extérieurs.

[7] Chaque équipe d'auteurs de projet sélectionnée ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 5.300 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

VI.4) PROCÉDURES DE RE COURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: Tribunal de Mons

Adresse postale: Rue de Nimy 35

Localité/Ville: Mons Code postal: 7000

Pays: Belgique Téléphone: +32 65356511

Courrier électronique (e-mail): Fax:

Adresse internet (URL): http://www.juridat.be/premiere_instance/mons/index.htm

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville: Code postal:

Pays: Téléphone:

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de

Courrier électronique
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

VI.4.2 Introduction des recours (*veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, au besoin, la rubrique VI.4.3*)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

- réfééré administratif : requête introduite le plus rapidement possible;
- demande d'annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:

[31/05/2017](#) (jj/mm/aaaa)

Mons – Materia Nova – Désignation d'une équipe d'auteurs de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la réalisation d'un hall industriel de ANNEXE A

ADRESSES SUPPLÉMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

I) ADRESSES ET POINTS DE CONTACTS AUPRÈS DESQUELS DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS

Nom officiel:	Cellule architecture - Fédération Wallonie-Bruxelles	Code d'identification national:
Adresse postale:	Boulevard Léopold II, 44	
Ville:	Bruxelles	Code postal: 1080
Pays:	Belgique	
Point(s) de contact:	Cellule architecture - Fédération Wallonie-Bruxelles	Téléphone: +32 24133862
À l'attention de:	Typhaine Moogin	
E-mail:	typhaine.moogin@cfwb.be	Fax:
Adresse internet (URL):		

III) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUXQUELS LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES

Nom officiel:	Cellule architecture - Fédération Wallonie-Bruxelles	Code d'identification national:
Adresse postale:	Boulevard Léopold II, 44	
Ville:	Bruxelles	Code postal: 1080
Pays:	Belgique	
Point(s) de contact:	Cellule architecture - Fédération Wallonie-Bruxelles	Téléphone: +32 24133862
À l'attention de:	Typhaine Moogin	
E-mail:	typhaine.moogin@cfwb.be	Fax:
Adresse internet (URL):		